

contexte de la formulation de politiques, et nous demandons que soient lancées d'autres activités de renforcement des capacités dans ce domaine.

19. Nous exprimons notre satisfaction devant les progrès importants que l'on a réalisés, grâce au leadership fourni par le groupe spécial chargé de l'intégration des sexes, en ce qui a trait à l'aptitude de l'APEC à traiter de la question de l'égalité des sexes dans le cadre de ses travaux. Notre détermination à répartir largement les possibilités offertes par notre époque sur le plan de la participation aux activités économiques exige que soit appliquée dans les travaux de l'APEC une perspective tenant compte des sexes, et nous saluons la décision de tenir une deuxième réunion ministérielle sur les femmes, au Mexique en 2002, car ce sera l'occasion de faire des progrès à ce chapitre.

Appuyer le système commercial multilatéral

20. La libéralisation et la facilitation du commerce et des investissements offrent un autre moyen clé de réaliser notre vision d'une réduction des disparités et de l'instauration d'une prospérité commune. Les mesures qui s'y rapportent prennent une importance accrue au moment où la rapidité des changements transforme le marché mondial. C'est pourquoi nous nous engageons à poursuivre nos efforts en ce sens, à la fois dans notre région et dans le reste du monde.
21. En novembre, une décision de toute première importance sera prise à la Quatrième Conférence ministérielle de l'OMC. L'issue des débats aura des répercussions à long terme sur notre avenir. Notre choix se porte sans ambiguïté sur un système de commerce multilatéral plus vigoureux qui offre à tous un plus grand nombre de débouchés. Nous appuyons avec force le lancement d'un nouveau cycle de négociations de l'OMC lors de la conférence, estimant que le ralentissement actuel de l'économie mondiale lui confère un caractère d'urgence. Nous convenons que le nouveau cycle, une fois qu'il aura démarré, devrait être rapidement mené à terme.
22. Nous soulignons la nécessité d'un programme équilibré, réalisable et aux assises suffisamment larges. Ce sont là des conditions essentielles pour assurer le succès des négociations depuis leur lancement jusqu'à leur conclusion. Nous convenons que ce programme devrait comprendre la libéralisation plus poussée des échanges, le renforcement des règles de l'OMC et les questions relatives à leur application, et qu'il devrait refléter les intérêts et les préoccupations de tous les membres, en particulier des pays et territoires en développement et de ceux qui sont les moins avancés. Nous convenons également que le programme du nouveau cycle devrait tenir compte des défis que nous devons affronter au XXI^e siècle et appuyer l'objectif du développement durable. Cela aidera à faire en sorte que la